

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 18 octobre 2022
N° 2022.10.18_4.4.1.

Point 4 – Personnels

4.4. Responsabilités administratives, pédagogiques et de recherche 2022-2023

4.4.1. Primes, décharges et référentiel des responsabilités administratives

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié, fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences,

Vu le décret n°90-50 du 12 janvier 1990 modifié, instituant une prime d'administration et une prime de charges administratives attribuées à certains personnels de l'enseignement supérieur,

Vu le décret n°93-461 du 25 mars 1993 modifié, relatif aux obligations de service des personnels enseignants du second degré, affectés dans les établissements d'enseignement supérieur,

Vu le décret n°2021-1895 du 29 décembre 2021 modifié, portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs,

Vu l'arrêté du 31 juillet 2009 approuvant le référentiel national d'équivalences horaires établi en application de II de l'article 7 du décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié mentionné ci-avant,

Vu l'avis du comité technique en date du 11 octobre 2022, portant sur l'objet de la présente délibération,

► Le conseil d'administration approuve le dispositif de primes d'administration, de primes de charges administratives, d'indemnités de fonction et de décharges applicable aux enseignants et enseignants-chercheurs pour l'année universitaire 2022-2023, tel qu'annexé à la présente délibération.

Résultat du vote :

Membres en exercice :	34
Quorum :	17
Membres présents :	14
Membres représentés :	6
Nombre de votants :	20

Nombre de suffrages exprimés :	20
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	20

Fait à Chambéry, le

25 OCT. 2022

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,



Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

25 OCT. 2022

Transmise au recteur de région académique le :

25 OCT. 2022

Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.



RESPONSABILITES ADMINISTRATIVES ANNÉE UNIVERSITAIRE 2022-2023

A - PRIME D'ADMINISTRATION (PA), PRIME DE CHARGES ADMINISTRATIVES (PCA), INDEMNITE DE FONCTION (C2 RIPEC)

Tableau 1

I - Prime d'administration (PA)

- La prime d'administration est prévue par le décret n° 90-50 du 12 janvier 1990 instituant une prime d'administration et une prime de charges administratives attribuées à certains personnels de l'enseignement supérieur.
- Elle est attribuée aux présidents d'universités, aux directeurs des instituts universitaires de technologie et aux directeurs des autres instituts et écoles faisant partie des universités au sens de l'article L713-9 du code de l'éducation assurant la formation des ingénieurs.
- Un arrêté conjoint des ministres chargés de l'enseignement supérieur, du budget et de la fonction publique fixe les montants annuels de la prime. Ces montants sont indexés sur la valeur du point indiciaire de la fonction publique.
- Le versement de la prime est mensualisé.

Sont concernés :

- Président
- Directeurs IUT
- Directeur Ecole d'Ingénieurs

II - Prime de charges administratives (PCA)

- La prime de charges administratives est prévue par le décret n° 90-50 du 12 janvier 1990 instituant une prime d'administration et une prime de charges administratives attribuées à certains personnels de l'enseignement supérieur.
- Depuis la mise en place du régime indemnitaire des enseignants-chercheurs (RIPEC), elle est attribuée uniquement aux enseignants du second degré exerçant une responsabilité administrative ou prenant la responsabilité d'une mission temporaire définie par l'établissement et dont la durée ne peut être inférieure à un an.
- Le président de l'université arrête ou modifie, au début de chaque année universitaire, après consultation du comité technique et avis du conseil d'administration, la liste des fonctions pouvant ouvrir droit au bénéfice de la PCA et les taux maximum d'attribution de cette prime.
- Les décisions individuelles d'attribution de la PCA ainsi que les montants individuels sont arrêtés par le président, après avis du conseil d'administration en formation restreinte aux enseignants-chercheurs d'un rang au moins égal à celui détenu par les personnels concernés.
- Les bénéficiaires d'une PCA peuvent être autorisés à convertir, pour tout ou partie, leur prime en décharge de service, par décision du président, selon des modalités définies par le conseil d'administration.
- Le versement de la prime est mensualisé.

Sont concernés :

- Vice-président en charge de l'alternance
- Directeur Service des sports

III - Indemnité liée à l'exercice de certaines fonctions ou responsabilités particulières (C2 RIPEC)

- L'indemnité liée à l'exercice de certaines fonctions ou responsabilités particulières est prévue par le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 modifié portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs.
- Elle est attribuée aux enseignants-chercheurs exerçant certaines fonctions ou responsabilités particulières qui leur sont confiées. Le montant de cette indemnité est plafonné par groupes de fonctions ou de niveau de responsabilité exercé. Les fonctions et responsabilités concernées sont déterminées par décision du chef d'établissement conformément aux principes de répartition des primes définis par le conseil d'administration et aux lignes directrices de gestion de l'établissement.

- Le président de l'université arrête ou modifie, au début de chaque année universitaire, après consultation du comité technique et avis du conseil d'administration, la liste des fonctions et responsabilités pouvant ouvrir droit au bénéfice de la C2 et les taux d'attribution de cette indemnité.
- Les décisions individuelles d'attribution de la C2 ainsi que les montants individuels sont arrêtés par le président, après avis du conseil d'administration en formation restreinte aux enseignants-chercheurs d'un rang au moins égal à celui détenu par les personnels concernés.
- Le versement de l'indemnité est mensualisé.

Sont concernés :

- Vice-président du Conseil d'administration, Premier vice-président
- Vice-président du Conseil d'administration
- Vice-président Formation
- Vice-présidente Recherche
- Autres vice-présidentes et vice-présidents :
 - Vice-présidente Relations internationales
 - Vice-président Patrimoine et transition environnementale
 - Vice-président en charge du numérique et des systèmes d'information
 - Vice-président en charge de la valorisation et des relations contractuelles avec les entreprises
 - Vice-président en charge de la transformation du 1er cycle universitaire
 - Vice-président en charge de l'orientation, des relations avec les lycées et de l'insertion professionnelle
 - Vice-présidente en charge de la vie de campus, de la culture, de la culture scientifique, technique et industrielle et de l'animation de la lutte contre les discriminations
- Directeurs UFR
- Directrice IAE

B - DECHARGES

Tableau 1

Cadre réglementaire

Incompatibilité entre une décharge de service et le versement d'heures complémentaires.*

I – Décharges réglementaires

▪ Décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié - article 7 - IV

Les enseignants-chercheurs qui exercent les fonctions de président d'université, ou de vice-président du conseil d'administration ou de président du conseil académique d'une université, de président, ou de directeur d'un établissement public d'enseignement supérieur, ainsi que de président du conseil académique d'une communauté d'universités et d'établissements sont, de plein droit, déchargés du service d'enseignement mentionné au troisième alinéa du présent article sauf s'ils souhaitent conserver tout ou partie de ce service. De plus, les vice-présidents désignés par les statuts des universités, dans la limite de deux, bénéficient de plein droit de la même décharge de service d'enseignement, sauf s'ils souhaitent conserver tout ou partie de ce service.

Les enseignants-chercheurs qui exercent les fonctions de directeur d'un institut ou école relevant de l'article L713-9 du code de l'éducation ou de directeur d'une école supérieure du professorat et de l'éducation relevant de l'article L721-1 du même code ainsi que ceux qui sont placés en délégation auprès de l'Institut universitaire de France sont, sur leur demande, déchargés de plein droit des deux tiers du service d'enseignement mentionné au troisième alinéa du présent article sauf s'ils souhaitent ne bénéficier d'aucune décharge ou bénéficier d'une décharge inférieure.

Les enseignants-chercheurs qui exercent les fonctions de directeur d'unité de formation et de recherche peuvent, sur leur demande, être déchargés au plus des deux tiers du service mentionné au troisième alinéa du présent article.

- Décharges accordées à l'ensemble des directeurs de composantes : 128 h TD

Sont concernés :

- Président
- Vice-président du Conseil d'administration, Premier vice-président
- Vice-président du Conseil d'administration
- Vice-président Formation
- Vice-présidente Recherche
- Directrice et directeurs Ecole, Instituts et UFR

II – Décharges après avis du conseil d'administration

Des décharges sont attribuées après consultation du comité technique et avis du conseil d'administration.

Sont concernés :

- Autres vice-présidentes et vice-présidents : décharge recommandée de 128 h TD
- Présidente CAC restreint : décharge recommandée de 16 h TD (rang A) + 16 h TD (rangs A + B)
- Directeur Service des sports : décharge recommandée de 96 h TD

** Changement de statut en cours d'année universitaire : le versement d'heures complémentaires est autorisé pour la période non couverte par la décharge.*

C - REFERENTIEL DES RESPONSABILITES ADMINISTRATIVES

Tableau 2

Les enseignants-chercheurs qui relèvent du référentiel des responsabilités administratives bénéficieront d'une équivalence horaire prévue par l'article 7-II du décret n° 84-431 du 6 juin 1984.

Pour ce qui est des enseignants du second degré, ils bénéficieront d'une prime de charges administratives prévue par l'article 2 du décret n° 90-50 du 12 janvier 1990 qui pourra être convertie, pour tout ou partie, en décharge de service.

Sont concernés :

- Chargées et chargés de mission Présidence
- Référentes et référents Présidence
- Chargées et chargés de mission Composantes et Départements de l'université
- Responsabilités d'une structure ou au sein d'une structure
- Missions d'expertise

**Tableau 1 - Primes d'administration (PA), primes de charges administratives (PCA), indemnités de fonction (C2 RIPEC)
et décharges - année 2022-2023**

Taux année pleine

Fonctions	Primes et indemnités			Décharges	
	PA (1)	PCA (2)	C2 RIPEC (3)	réglementaires (4)	avis du CA (5)
	montants annuels bruts en euros			en HTD	
Président	28937			192	
VPCA 1er Vice-président			10350	192	
VPCA			10350	192	
VPF			10350	192	
VPR			10350	192	
P CAC restreint rang A			0		16
P CAC restreint rangs A+B			0		16
Autres VP			7762		128
VP alternance		7762			
Dir IUT	9603			128	
Dir Ecole Ingénieurs	9603			128	
Dir IAE			9603	128	
Dir UFR			9603	128	
Dir Service des sports		4140			96

(1) fixées par décret et arrêté. La prime est indexée sur la valeur du point indiciaire de la fonction publique et suivra son évolution.

(2) arrêtées après consultation du CT et avis du CA

(3) arrêtées après consultation du CT et avis du CA

(4) maximums réglementaires

(5) arrêtées après consultation du CT et avis du CA

**Tableau 2 - Référentiel des responsabilités administratives
applicable aux enseignants et enseignants-chercheurs titulaires et contractuels
année universitaire 2022-2023**

Taux année pleine

	Taux en HeTD	Code référentiel
Chargées et chargés de mission Présidence		
Bien-être - santé	48	C1.4.1
Campus connectés	32	C1.4.1
Certification en langues & LV supplémentaires	48	C1.4.1
Culture scientifique et technique	64	C1.4.1
Développement de la formation continue	96	C1.4.1
Direction de l'activité FLE et Francophonie	64	C1.4.1
Entrepreneuriat	32	C1.4.1
Hybridation-Moodle-Karuta	96	C1.4.1
Métiers de l'enseignement	48	C1.4.1
PIX	48	C1.4.1
UNITA	96	C1.4.1
Référentes et référents Présidence		
Campus des métiers et des qualifications	32	C1.4.1
Chaire Senghor de la Francophonie	16	C1.4.1
Défense et Sécurité	32	C1.4.1
Déontologie	32	C1.4.1
Economie circulaire	48	C1.4.1
Ethique scientifique	16	C1.4.1
ConnectUNITA	48	C1.4.1
InnoUNITA	32	C1.4.1
ReUNITA	48	C1.4.1
Sportifs de Haut Niveau (SHN)	64	C1.4.1
Territoire	32	C1.4.1
Chargées et chargés de mission Composantes et Départements de l'université		
Relations internationales (FD)	16	C1.4.2
Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) (FD)	48	C1.4.2
Référent transition écologique (IAE)	16	C1.4.2
Référent UNITA (IAE)	16	C1.4.2
Expériences et vie étudiantes (IAE)	32	C1.4.2
Initiatives, innovations et expérimentations (IAE)	32	C1.4.2
Qualité (IAE)	32	C1.4.2
Projet Voltaire (IUT A)	16	C1.4.2
Test of English for International Communication (TOEIC) (IUT A)	16	C1.4.2
Mutualisation des ressources (IUT A)	32	C1.4.2
Co-responsable International Learning Center (IUT A)	32	C1.4.2
Sections aménagées (IUT A)	48	C1.4.2
Animation mission qualité / Comité stratégique (IUT A)	64	C1.4.2
Conception et développement d'enseignement Migration plate-forme Moodle (IUT A)	64	C1.4.2
Formation continue et alternance (IUT C)	32	C1.4.2
Pédagogie (IUT C)	32	C1.4.2
Qualité de vie au travail (IUT C)	32	C1.4.2
Numérique (IUT C)	76	C1.4.2
Relations internationales (IUT C)	76	C1.4.2
Système d'information (IUT C)	76	C1.4.2
Vie culturelle (LLSH)	16	C1.4.2
Communication (LLSH)	32	C1.4.2
UNITA et insertion professionnelle (LLSH)	32	C1.4.2
Relations Internationales (LLSH)	64	C1.4.2
Planification automatique ADE (PAC)	20	C1.4.2
Recrutement étudiants (PAC)	20	C1.4.2
Développement durable (PAC)	30	C1.4.2
Enseignement numérique (PAC)	30	C1.4.2
USMB Entrepreneuriat (PAC)	30	C1.4.2
Relations internationales (SceM)	32	C1.4.2
Conseiller pédagogique (APPRENDRE)	96	C1.4.2
Responsabilités d'une structure ou au sein d'une structure		
Direction d'unité de recherche (*)	32-48-64	C1.5.1
Direction de la commission doctorale ou de l'école doctorale	64	C1.5.2 ou C1.5.3
Direction adjointe de composante	entre 16 et 64	C1.5.4
Direction de département de l'université	entre 32 et 96	C1.5.5
Missions d'expertise		
Innovation pédagogique et stratégie de formation	16	C4.2
Plan égalité professionnelle - Référent	16	C4.2
Développement des partenariats et des programmes d'échanges avec l'Amérique du Nord - ISEP	24	C4.2
Téléphonie	32	C4.2
NCU2 @SPIRE - Axe	64-80	C4.2
UNITA - Référent de lot	32	C4.2
UNITA - Responsable de tâche	12	C4.2
ReUNITA - Référent de lot	16	C4.2
ReUNITA - Responsable de tâche	12	C4.2
InnoUNITA - Référent de lot	12	C4.2

(*) Le taux attribué à la direction d'unité de recherche peut être partagé entre le directeur et ses adjoints, après avis de la commission de la recherche du conseil académique.



Annexe au tableau 2 - Référentiel des responsabilités administratives 2022-2023

Descriptifs des missions

Chargées et chargés de mission Présidence

Bien-être - santé

Dans la continuité de la conduite du « Baromètre social » entrepris à l'université Savoie Mont Blanc depuis 2018, il est proposé d'instaurer une mission en charge des questions de bien-être et de santé au sein de l'établissement.

Rattachée au vice-président du conseil d'administration en charge des ressources humaines, des personnels, de l'égalité femme-homme, des systèmes d'information et des affaires générales et juridiques, cette mission est définie comme transversale et cherchera à améliorer la qualité de vie au sein de l'USMB. Elle pourra prendre appui sur plusieurs entités internes à l'établissement, notamment la direction des ressources humaines, les services de santé, le service prévention, le service des sports, la direction de l'aide au pilotage et de l'amélioration continue, le secrétariat du CHSCT ou bien encore de la direction des études et de la vie étudiante. Principalement destinée aux membres du personnel, elle pourra être amenée à proposer des actions globales qui participent à améliorer les conditions de vie étudiante. La mission pourra aussi faire appel à des institutions et partenaires externes afin de réaliser des actions dans son champ de compétence (par exemple, avec la MGEN, la CPAM, et des instances académiques).

Le chargé de mission aura pour première tâche de constituer une proposition de feuille de route présentant des actions précises qui répondent à des enjeux pour l'établissement en termes de bien-être, de santé, et de qualité de vie. Il aura à cœur d'améliorer les dispositifs de communication, de prévention et d'accompagnement. Dans ce contexte, l'établissement souhaite d'ores et déjà se focaliser sur ce qui relève de son plan pour l'égalité, de la problématique des mobilités, de la question du temps, ou bien encore des conséquences de la crise sanitaire. Il pilotera le projet « Cohésion et qualité de vie sur les sites » qui vise à reconstituer des collectifs de travail et développer des actions au service de la promotion du bien-être des individus, de la qualité de vie sur les campus et les sites universitaires, et prévenir les risques psycho-sociaux. Son expertise sera également sollicitée dans divers dossiers en lien notamment avec le CHSCT comme le suivi qualitatif du télétravail ou encore le baromètre social.

Outre son lien à l'équipe de direction de l'établissement, le chargé de mission présentera un bilan annuel de ses actions devant le conseil d'administration de l'USMB.

Campus connectés

Le chargé de mission "Campus connectés" accompagne les territoires dans la mise en place des tiers lieux d'apprentissage labellisés par l'appel à projets "Campus connectés, tiers lieux de proximité et poursuite d'étude".

- Il apporte une vision universitaire à ces espaces et contribue à l'acculturation de leurs acteurs à l'enseignement supérieur ;
- Il suit l'organisation des activités (pédagogiques, méthodologiques, de cohésion, etc.) qui sont menées au sein des campus et il facilite la relation entre les tuteurs méthodologies, les responsables des formations à distance et les étudiants, menant à l'élaboration des contrats pédagogiques de réussite étudiante ;
- Il coordonne au sein de l'USMB la mise en place et l'ouverture de services aux étudiants du campus connecté (orientation, documentation, insertion professionnelle, prévention, vie associative, etc.) en lien avec les services du territoire et le besoin spécifique des étudiants ;
- Il assure, pour l'USMB en tant que partenaire, la mise en œuvre des projets (budget, action, etc.) tels que décrits dans les dossiers labellisés dans le cadre de la convention Territoires d'Innovation Pédagogique du Plan d'Investissement d'Avenir PIA3 ;
- Il est sollicité, comme conseil, dans le cadre d'UNITA.

Il travaille avec le vice-président formation et vie universitaire et rend compte à la CFVU.

Certification en langues & LV supplémentaires

Le chargé de mission Certification en langues & LV supplémentaires accompagne les composantes et l'établissement dans la mise en place des certifications en langues et des dispositifs visant à offrir aux étudiants la possibilité d'étudier des langues supplémentaires (hors maquette pédagogique et hors FLE).

- Il met en place la nouvelle certification obligatoire « PeopleCert » (langue anglaise) en premier cycle à l'échelle de l'établissement ;
- Il propose une préparation à cette certification, préparation diversifiée pour tenir compte des besoins différents ;
- Il propose, à l'échelle de l'établissement, des certifications dans les autres langues et les préparations afférentes ;
- Il aide les composantes et les sites à la mise en place de cours en langue vivante supplémentaire (hors maquette) à destination des étudiants.

Il travaille avec la vice-présidente relations internationales et le vice-président formation et vie universitaire, en lien avec ACCENTS et son COPIL. Il rend compte à la CFVU.

Culture scientifique et technique

- Organiser des événements (Amphis pour tous, Fête de la Science, etc.) ou participer à des événements organisés par les partenaires ;
- Nouer des relations fortes avec les autres acteurs du territoire qui œuvrent en ce domaine ; diffuser l'information et la connaissance en s'appuyant sur le service de communication de l'université et des partenaires extérieurs (académiques ou autres) ;
- Inciter au développement de recherches et de formations en ce domaine ;
- Effectuer un recensement du patrimoine de l'USMB.

Développement de la formation continue

Avec les évolutions rapides de nombreux métiers, la formation continue revêt une importance croissante. C'est un des principaux outils d'acquisition des compétences nécessaires par les salariés ou les personnes en recherche d'emploi. Les universités ont un rôle majeur à jouer dans ce domaine en raison de la qualité des formations qu'elles proposent. C'est également pour elles un moyen de développer de nouvelles ressources propres. Le chargé de mission "Développement de la formation continue" aura pour objectifs d'identifier les secteurs d'activité qui ont des besoins avérés, de proposer des formations qui répondent à ces besoins, de constituer des équipes susceptibles de les porter et de faire une veille sur les dispositifs de financement.

Direction de l'activité FLE et Francophonie

- Promotion du centre ACCENTS auprès des partenaires et futurs étudiants étrangers : présence sur l'Internet, participations aux salons internationaux, éditions de supports de communication, etc. ;
- Ajustement et mise en œuvre du plan d'action pluriannuel, équilibre financier du centre ;
- Mise en place d'actions d'apprentissage originales : staff week, séminaire d'intégration, formation de formateurs, etc. ;
- Prise en compte des besoins des composantes en matière de formation FLE ;
- Coordination de la réflexion sur les contenus et les méthodes pédagogiques ;
- Modernisation des pratiques d'apprentissage (en lien avec le département Apprendre) ;
- Développement de partenariat dans les domaines pertinents et reconnus de l'université ;
- Mise en place d'actions concertées avec nos partenaires de l'UQTR et de la HES-SO ;
- Appui à la réalisation d'écoles d'été en langue française.

Entrepreneuriat

- Suivi et développement des actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat (challenge des idées, Poz'Barcamp, modules de sensibilisation mutualisés, etc.) ;
- Coordination à l'échelle de l'établissement du suivi du parcours entrepreneuriat porté par Polytech Annecy-Chambéry et diplôme universitaire d'étudiant-entrepreneur porté par l'IAE ;
- Relations avec les incubateurs et pépinières du territoire, ainsi qu'avec les associations de soutien à la création d'activité (Savoie Mont Blanc Angels et Réseaux Entreprendre), en concertation avec le vice-président Valorisation ;
- Participation aux réflexions sur un éventuel rapprochement avec PITON, dispositif Disript' Campus de l'USMB.

Hybridation-Moodle-Karuta

Moodle

- Coordonner l'organisation et le déploiement de la plate-forme (hébergement et sécurisation, installation et configuration, connexion SI, administration) ;
- Veiller à l'instrumentation de la plate-forme par la mise en place d'indicateurs permettant de suivre quotidiennement son fonctionnement et de prévenir en cas de comportements particuliers (charges, etc.) ;
- Veiller à faciliter le travail des enseignants et enseignants-chercheurs dans le transfert des contenus depuis les plates-formes « composantes » vers la plate-forme « établissement » et aussi dans la mise en œuvre de l'hybridation ;
- Organiser l'administration, la gestion et le suivi de la plate-forme en prenant en compte la nécessité d'un niveau d'action à proximité des usagers (étudiants, enseignants, personnels administratifs) ;
- Proposer un processus collaboratif, impliquant les principaux acteurs concernés (composantes, étudiants, services centraux), permettant de déterminer les évolutions à réaliser sur la plate-forme (changement de version, ajout de plugin, etc.) ;
- Informer et conseiller la gouvernance quant à la mise en place de la plate-forme, son fonctionnement ainsi qu'aux évolutions nécessaires.

Karuta

- Conseil et assistance pour le déploiement, le paramétrage et l'utilisation de l'e-portfolio ;
- Formation.

Métiers de l'enseignement

- Discussion et élaboration des informations nécessaires aux paramétrages des applicatifs supportant les formations MEEF (capacités d'accueil, critères d'examen des dossiers, etc.) ;
- Suivi de la mise en œuvre de la convention avec l'UGA notamment sur les évolutions des maquettes communes et le recensement des heures assurées par les différents établissements dans le cadre du bilan annuel réalisé pour le partage des coûts ;
- Suivi des évolutions en cours ou à venir autour de l'accès aux métiers de l'enseignement ;
- Participation aux réunions de l'équipe présidentielle sur les questions liées au domaine des métiers de l'enseignement ;
- Participation aux réflexions qui pourraient être menées dans le cadre de réponse à des appels à projet qui pourrait concerner la formation des futures maîtres et professeurs.

PIX

- Conforter la préparation aux compétences numériques mises en place au sein de l'établissement en animant l'équipe pédagogique actuellement en place et faisant suite au C2i ;
- Renforcer la mutualisation des ressources pédagogiques et l'usage d'un environnement commun autour du PIX ;
- Promouvoir et accompagner le développement de nouvelles ressources pédagogiques permettant de renforcer et d'élargir la préparation offerte aux étudiants parmi l'ensemble des compétences visées par le PIX ;
- Contribuer aux développements de la démarche compétence au sein de l'établissement en s'appuyant notamment sur le référentiel et le dispositif du PIX ;
- Participer aux réflexions sur le positionnement du PIX dans le cadre de la refonte du 1er cycle universitaire qui sera menée au travers du projet NCU2 @SPIRE ;
- Aider au positionnement de l'établissement quant à la certification mise en place au niveau national ;
- Représenter l'établissement dans les événements nationaux autour du PIX.

UNITA

- Coordination et suivi de l'ensemble des actions menées dans le cadre du projet UNITA en lien avec la présidence et la vice-présidence Relations internationales ;
- Participation aux réunions de l'équipe présidentielle sur les questions liées à UNITA ;
- Coordination du travail des enseignants et enseignants-chercheurs chargés des différents « work packages » ;
- Communication interne autour des enjeux d'UNITA pour l'USMB ; présentation du projet aux composantes et services de l'USMB ;
- Lien avec les partenaires et participation aux réunions communes.

Référentes et référents Présidence

Campus des métiers et des qualifications

- Participation à l'élaboration de la politique de l'USMB en la matière et à sa mise en œuvre ;
- Suivi des campus des métiers auxquels l'USMB est associée ;
- Coordination des actions menées par les composantes de formation et les laboratoires de l'USMB impliqués ;
- Lien avec les parties prenantes des différents CMQ ;
- Représentation de l'USMB aux réunions et manifestations des différents CMQ ;
- Le cas échéant, participation à la constitution de nouveaux dossiers de labellisation.

Chaire Senghor de la Francophonie

Créée en 2014, la chaire Senghor de la francophonie de l'USMB se fixe pour missions :

- La participation à la vie du Réseau international des chaires Senghor de la francophonie :
 - Participation aux instances de gouvernance ;
 - Participation aux programmes du RICSF ;
 - Coopération inter-chaîres : missions d'enseignement, conférences et missions d'évaluations des chaires ; actuellement la coopération avec l'Université franco-gabonaise Saint-Exupéry de Libreville a donné lieu à un accord-cadre de coopération avec l'USMB.
- Le rayonnement de la francophonie :
 - Publications et conférences sur la francophonie dans ses différentes dimensions ;
 - Enseignements sur la francophonie au sein de l'USMB ;
 - Participation, sous la responsabilité de la vice-présidente Relations internationales, à l'organisation de la fête de la francophonie.

Les objectifs de la Chaire Senghor de l'USMB :

1. Favoriser l'enseignement et la recherche sur la Francophonie ;
2. Soutenir et développer les coopérations francophones ;
3. Organiser des événements francophones.

Défense et sécurité

- Participation aux activités et réunions du trinôme académique (en particulier le colloque annuel civil/militaire ; le référent défense est membre du conseil scientifique) ;
- Participation à la réunion annuelle des référents défense à l'Ecole militaire (Paris) ;
- Organisation de la Journée Nationale du Réserviste, chaque année, avec la Délégation Militaire Départementale de Savoie, regroupant toutes les composantes de la Garde Nationale (réserves Terre/Air/Mer/ Gendarmerie et Police, SDIS 73-pompiers) ;
- Recensement annuel des Réservistes de l'USMB ainsi que des Sapeurs-pompiers Volontaires, dans le but de pouvoir octroyer aux personnels réservistes les droits prévus dans le cadre de la convention « de soutien à la politique de réserve militaires » (signée en 2016 avec le Ministère des Armées). Le référent défense est l'interlocuteur des réservistes en cas de difficultés avec les équipes enseignantes ;
- Assurer le suivi de la convention signée en 2016 avec le Ministère des armées pour le soutien à la politique de réserves militaires ;
- Assurer le suivi de toute convention individuelle.

Le « trinôme académique » réunit sous l'autorité du recteur d'académie des représentants du rectorat, des armées, de la direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et des forêts, de l'association régionale des auditeurs de l'Institut des hautes études de défense nationale (AR-IHEDN).

Déontologie

Le référent déontologue est chargé d'apporter à tout agent public qui le demande des conseils utiles au respect des principes déontologiques de la fonction publique.

Ces principes sont notamment les suivants :

- Dignité, impartialité, intégrité et probité
- Neutralité
- Laïcité
- Respect de la liberté de conscience et de la dignité des usagers
- Cessation ou prévention des situations de conflit d'intérêts lorsque l'agent se trouve ou pourrait se trouver dans une telle situation
- Déclaration exhaustive, exacte et sincère de sa situation patrimoniale lorsque l'agent occupe un emploi soumis à une telle déclaration
- Non cumul d'emploi, sauf s'il s'agit d'une activité autorisée
- Obéissance hiérarchique
- Satisfaction aux demandes d'information du public.

Economie circulaire

L'économie circulaire est un des leviers de la transition environnementale que nos sociétés doivent mettre en œuvre. De nombreuses initiatives se font jour à l'université et dans son environnement proche. C'est aussi une des thématiques prioritaires retenues par l'université européenne UNITA.

Pour recenser les actions entreprises à l'échelle de l'établissement, participer à leur coordination et représenter l'université auprès des associations, collectivités et réseaux d'entreprises impliquées dans cette transition, la présidence de l'université a désigné un référent présidence Économie circulaire.

Le référent a pour tâches de :

- Recenser les initiatives en matière d'économie circulaire (formation et recherche) à l'échelle de l'établissement ainsi que les personnels impliqués ; participer à la coordination de ces initiatives ;
- Représenter l'université auprès de l'association SoluCir, être interlocuteur de la Fondation USMB, du Conseil Savoie Mont Blanc, des agglomérations du territoire et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur ce sujet ;
- Mettre en relation les différents acteurs pour favoriser l'émergence et la mise en œuvre effective de projets d'économie circulaire ;
- Être force de proposition, notamment en matière de sensibilisation des étudiants.

Il travaille avec la vice-présidente recherche, le vice-président valorisation, le vice-président formation et vie universitaire et la vice-présidente en charge de la vie étudiante et de campus.

Ethique scientifique

- Sensibiliser et former à l'éthique et l'intégrité scientifique ;
- Instruire de manière strictement confidentielle des allégations de manquement à l'éthique et l'intégrité scientifique ; pas de pouvoir de sanction ; propose au président de saisir la section disciplinaire.

Sportifs de haut niveau (SHN)

- Mise en œuvre de la politique générale des étudiants sportifs et artistes de haut-niveau à l'USMB ; établir les critères de sélection et définir les aménagements d'études ;
- Sélection et accueil des SHN/AHN de l'USMB ;
- Suivi des SHN/AHN de l'USMB en lien avec les responsables pédagogiques ;
- Définition et gestion des conditions d'accès des SHN aux équipements sportifs des trois sites ;
- Gestion du budget alloué au dispositif SHN/AHN ;
- Communication autour du dispositif SHN/AHN en direction des futurs étudiants, des responsables pédagogiques et du monde sportif ; communication autour des résultats obtenus par les SHN/AHN de l'USMB ;
- Lien avec les responsables de la DRJSCS et le monde fédéral, référer à la DRJSCS le lien individualisé de chaque SHN ;
- Réalisation d'un bilan annuel du dispositif pour présentation en CFVU.

Territoire

- Représenter le président et l'USMB dans certaines instances/organisations du territoire ;
- Représenter l'USMB dans certaines instances/organisations transfrontalières (e.g. le Forum du Grand Genève) ;
- Etablir et pérenniser les liens avec la société civile et le monde associatif.

Missions d'expertise pour le compte de l'établissement

Innovation pédagogique et stratégie de formation

- Conseil en matière d'innovation pédagogique ;
- Conseil sur les grands dossiers formation de l'USMB.

Missions des référentes et référents « égalité professionnelle »

Le plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de l'USMB prévoit la nomination de référentes et référents « égalité professionnelle » qui participent activement au déploiement de la politique d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en la faisant vivre au quotidien au plus près des agents en tant qu'acteur de proximité sur toutes les problématiques liées à l'égalité professionnelle et plus spécifiquement sur les violences sexistes et sexuelles.

En lien avec le comité diversité chargé de la mise en œuvre au sein de l'établissement des actions prévues dans ce plan, les référentes et référents « égalité professionnelle » assurent les missions suivantes :

- Être les interlocuteurs et les interlocutrices des personnels, des étudiantes et des étudiants, en particulier pour l'écoute, l'information et l'orientation.
- Être membres :
 - du dispositif d'écoute contre les violences sexuelles et sexistes, le harcèlement moral et la discrimination ;
 - du comité diversité et participer à ce titre à la réflexion sur l'élaboration, l'évolution du plan d'égalité professionnelle et sur le suivi régulier du déploiement.
- Collaborer avec les autres référentes et référents égalité professionnelle de l'établissement, constituant ainsi le réseau des référents.
- Participer à des groupes de travail sur des projets transversaux sur les thématiques des violences sexistes et sexuelles, du harcèlement et de la discrimination.

Ces missions seront conduites en relation étroite avec la vice-présidente en charge de la vie de campus, de la culture, de la culture scientifique, technique et industrielle, et de l'animation de la lutte contre les discriminations et le vice-président du conseil d'administration en charge des ressources humaines, des personnels, de l'égalité femme-homme, des systèmes d'information, des affaires générales et juridiques.

Les référentes et référents égalité professionnelle bénéficieront d'un parcours de formation adapté à leur mission d'écoute notamment sur les violences sexuelles et sexistes et du soutien méthodologique et matériel du comité diversité.

Développement des partenariats et des programmes d'échanges avec l'Amérique du Nord - ISEP

Objectif principal :

Définir une stratégie visant à augmenter le nombre de places en formation pour les étudiants de l'USMB en Amérique du nord et rendre l'USMB plus attractive pour les étudiants de cette région.

Principales actions à mener :

STRATEGIE :

- identifier les moyens d'être plus attractifs à l'USMB pour les étudiants nord-américains de sorte de pouvoir ouvrir des places pour nos étudiants sortants ;
- identifier des universités nord-américaines avec lesquelles nous pourrions développer des échanges en bilatéral puis évoluer vers des projets plus ambitieux (DD, formations conjointes, COIL...) ;
- ouvrir ISEP aux étudiants IN des autres pays et assurer la communication en ce sens ;

- proposer des modèles de formation qui pourraient être mis en place à l'USMB de manière à renforcer l'attrait des étudiants nord-américains pour l'USMB.

COMMUNICATION :

- s'assurer de la visibilité des formations offertes par l'USMB pouvant intéresser le public nord-américain ;
- mettre à jour les informations en ligne (le cas échéant, dont ISEP) ;
- organiser des rencontres avec diverses universités afin de faire connaître l'USMB ;
- participer à des événements internationaux (comme le ISEP tour).

CONSEILS AUX ETUDIANTS IN et OUT :

- conseiller les étudiants sur les aspects pédagogiques et notamment la constitution des contrats d'études ;
- suivre la scolarité des étudiants accueillis en lien avec leurs composantes de rattachement.

PILOTAGE :

- participer à la préparation des arbitrages en CORI (attribution des places) ;
- définir des indicateurs permettant de mesurer le développement de l'activité et les suivre.

Principaux interlocuteurs à l'USMB :

La personne en charge de la mission « développement des partenariats et des programmes d'échanges avec l'Amérique du Nord -ISEP » travaille en concertation avec la vice-présidente relations internationales et s'appuie sur les agents de la Direction des Relations internationales (DRI) pour les aspects administratifs et organisationnels liés à l'accueil ou au départ des étudiants concernés. Elle est également en contact permanent avec les collègues dans les différentes composantes pour gérer les questions pédagogiques.

Téléphonie

La mission consiste à assurer une assistance à maîtrise d'ouvrage sur tous les points concernant la téléphonie à l'USMB :

- Assistance au service marché lors des appels d'offre concernant la téléphonie (rédaction CCTP, choix des prestataires, etc.). Sont concernés la flotte mobile, les accès opérateurs fixes, le contrat de maintenance, et les projets plus ponctuels d'évolution du système ;
- Pilotage des projets concernant la téléphonie. Déploiement de nouvelles plateformes PABX, suivi des mises à niveau ("releases"), évolution des accès opérateurs ;
- Assistance et conseils à la DN et à la cellule téléphonie (SLS Jacob), pour toutes questions touchant à la téléphonie, que ce soit pour l'exploitation ou la maintenance.

NCU2 @SPIRE - axe 1 : Modèle pédagogique et flexibilité des parcours

L'enseignant ou enseignant-chercheur porteur de l'axe 1 assure la mise en œuvre des objectifs visés par cet axe sur la mise en place d'un nouveau modèle pédagogique et de parcours adaptés. Il organise et coordonne les travaux en associant les différents acteurs concernés par le nouveau modèle pédagogique. Dans ce cadre, il organise et revoit l'ensemble des dispositifs qui nécessitent d'être adaptés (jury, conseil de perfectionnement, engagement étudiant, évaluation des enseignements, contrat pédagogique de réussite étudiante, parcours réussite, etc.). Ses principales missions sont :

- D'organiser les discussions et les échanges entre les différents acteurs dans le cadre de la définition des formations de licence en UA et en blocs de compétences ;
- De favoriser le développement de pratiques interdisciplinaires favorisant la transversalité et l'individualisation des parcours de l'étudiant par une approche s'appuyant sur les compétences ;
- De travailler à une structuration des acteurs du premier cycle permettant de formaliser le suivi et les évolutions des dispositifs (UA, parcours, etc.) ;
- D'organiser la montée en puissance des évolutions sur la durée du projet par exemple en privilégiant dans un premier temps certaines caractéristiques (géographie des campus, gestion des emplois du temps et des salles, moyens humains, etc.) ;
- D'appuyer les évolutions sur une dimension culturelle forte, en lien avec l'ESAAA, partenaire du projet ;
- De contribuer aux différentes remontées attendues dans le cadre du projet.

NCU2 @SPIRE - axe 2 : Hub de la réussite étudiante du projet NCU2 @SPIRE

La mission d'expertise relative à l'axe 2 du projet NCU @SPIRE consiste à mettre en œuvre les objectifs visés par cet axe et portant sur les dispositifs d'accueil et d'accompagnement des étudiants vers la réussite.

Sous la responsabilité directe du Chef de projet NCU-@spire, il s'agit d'organiser et coordonner les réflexions sur les dispositifs d'accompagnement envisagés dans le projet et centrés sur l'étudiant. Une organisation efficace sera déployée au sein de l'établissement afin de disposer sur chaque campus des structures de type hub de la réussite en charge de cet accompagnement. Elle associera les acteurs concernés. Les principales missions sont :

- D'organiser et de coordonner les réflexions sur l'accompagnement des étudiants pour aboutir à des dispositifs spécifiques et une structuration des équipes adaptées aux besoins des étudiants ;
- D'organiser l'élaboration d'un dispositif rebond permettant à des étudiants de préparer efficacement leur réorientation ;
- De préparer les dispositifs d'accompagnement favorisant l'accueil et l'intégration des étudiants, l'adaptation de leurs parcours ;
- De coordonner la mise en place de passerelles entre les différents diplômes du premier cycle de l'université, en coordination avec les équipes pédagogiques du premier cycle et en proposant des dispositifs facilitateurs pour les équipes et pour les étudiants ;
- D'accompagner les équipes dans l'appropriation et la mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement ;
- De synthétiser l'information et de faire remonter les éléments concernant les avancées de l'axe ;
- De veiller à l'implication des différents acteurs y compris les acteurs partenaires externes (Lycées, Club des entreprises, etc.) ;
- De tenir à jour un calendrier tenant compte des contraintes et de la montée en charge estimée sur la durée du projet, en lien avec les autres axes du projet ;
- De rendre compte au Chef du projet NCU-@spire des avancées de l'axe 2 – Hub de la réussite étudiante et des problématiques éventuelles rencontrées ;
- De participer aux réunions organisées par le Chef du projet NCU-@spire.

UNITA

Unita Universitas Montium est une alliance de 6 universités européennes financée par le programme Erasmus+ de la Commission européenne et soutenue à l'USMB par le Programme d'Investissement d'Avenir de l'Agence Nationale de la Recherche et la région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'alliance repose sur une intégration plus étroite des activités académiques des six universités : Università degli studi di Torino (Italie), Universidad de Zaragoza (Espagne), Université Savoie-Mont Blanc, Universitatea de Vest din Timișoara (Roumanie), Universidade da Beira Interior (Portugal) et Université de Pau et des Pays de l'Adour. Le sous-titre latin Universitas Montium souligne le point commun des universités UNITA : l'engagement à promouvoir la diversité linguistique, notamment des langues romanes, mais aussi les échanges entre leurs membres et avec les acteurs des territoires de montagne sur lesquels elles sont situées.

Ce projet expérimental est divisé en 8 lots de travail qui sont :

1. Créer une structure de gouvernance partagée
2. Avoir une approche centrée sur l'innovation et sur les besoins des étudiant-es
3. Promouvoir le multilinguisme, notamment avec l'intercompréhension en langues romanes
4. Structurer la recherche, notamment pour les thématiques des énergies renouvelables, de l'économie circulaire, et du patrimoine culturel
5. Créer un campus interconnecté
6. Promouvoir la mobilité pour toutes et tous
7. Contribuer à la réflexion sur la citoyenneté européenne
8. Pérenniser l'alliance UNITA

Pour chaque lot, l'USMB doit nommer des référents, qui ont pour mission le suivi des volets spécifiques du projet et assurent la réalisation des tâches et objectifs du projet. Pour certaines tâches qui réclament une expertise spécifique, des référents tâches sont sollicités.

Le rôle des référents de lots, respectivement de tâches, est de participer aux réunions de lots, respectivement de tâches, avec les autres universités de l'alliance. Ces réunions se tiennent pour la plupart en anglais, qui est la langue de travail principale d'UNITA, bien que les langues romanes soient régulièrement utilisées. Les référents doivent participer à la réalisation des diverses actions listées dans le plan de travail UNITA, les créer, les mettre en œuvre et assurer leur suivi. Ils disposent pour cela du soutien logistique et administratif du bureau UNITA de l'USMB. Dans ce cadre, des réunions régulières internes à l'USMB sont organisées avec le chargé de mission et le bureau UNITA, pour les informer de l'avancée des activités dont ils sont le référent et des problèmes éventuels rencontrés.

- Le chargé de mission UNITA perçoit une équivalence horaire de **96 heures**.
- Les référents de lot perçoivent quant à eux une équivalence horaire de **32 heures**.
- L'équivalence horaire pour les référents de tâche est de **12 heures**.

ConnectUNITA

Sous la responsabilité conjointe du vice-président formation et vie universitaire et du vice-président en charge du numérique et des systèmes d'information, le référent ou la référente ConnectUNITA a la charge de piloter, au sein de l'USMB, le projet ConnectUNITA (projet Erasmus+), en lien avec les autres établissements partenaires du projet et membres de l'alliance UNITA.

Le projet ConnectUNITA vise à fournir une plateforme et une méthodologie facilitant la collaboration entre les enseignants au sein de l'alliance pour la mise en place d'activités pédagogiques en ligne.

La personne missionnée est la référente au niveau de l'établissement et du consortium pour l'ensemble des actions développées dans le cadre du projet. Plus spécifiquement, ses actions consistent à :

- Participer au pilotage du projet au titre de l'USMB ;
- Contribuer à la spécification de la plateforme, support aux activités en ligne ;
- Co-construire la méthodologie d'élaboration des activités en ligne qui utiliseraient la plateforme ;
- Participer aux réunions de travail, à distance ou sur site ;
- Contribuer à la production des livrables ;
- Accompagner la dissémination des résultats du projet au sein de l'USMB.

InnoUNITA

Le projet InnoUNITA (Innovation Capacity Building in UNITA) vise à établir et de développer une feuille de route commune à l'Alliance UNITA pour promouvoir l'esprit d'entreprise et de renforcer l'impact des établissements d'enseignement supérieur dans l'écosystème de l'innovation.

Ce projet financé par le programme « Innovation Capacity Building for Higher Education » lancé par l'European Institute of Innovation and Technology (EIT) se déroulera sur 2 ans.

Le projet se structure en cinq volets principaux :

- Cartographier les différents dispositifs existants chez les partenaires et concevoir un guide de bonnes pratiques et un programme commun ;
- Développer une base de données communes recensant les start-ups et les spin-offs dans l'Alliance ;
- Mettre en place des programmes de formation à l'entrepreneuriat et à l'innovation ;
- Développer le dispositif PITON au sein de l'Alliance ;
- Développer les collaborations avec les KICs (Knowledge and Innovation Communities) au niveau européen.

L'USMB participe à tous les volets de InnoUNITA et, plus précisément, au déploiement du dispositif PITON.

Re-UNITA

Le projet Re-Unita (Research for UNITA) a pour objectif de faciliter l'émergence d'un programme commun de recherche et d'innovation au sein de l'Alliance UNITA sur les trois domaines suivants : les énergies renouvelables, l'économie circulaire et le patrimoine culturel.

Financé pour 3 ans par la Communauté Européenne dans le cadre du programme Swafs -Science with and for Society - Horizon 2020, Re-UNITA propose cinq actions principales :

- Elaborer un programme joint de recherche favorisant l'interdisciplinarité ;
- Renforcer l'attractivité et la visibilité des universités partenaires et développer les mobilités ;
- Partager des équipements et des plateformes scientifiques ;
- Etre un acteur central sur les territoires des différents partenaires ;
- Assurer la dissémination des résultats de la recherche et contribuer à la science ouverte.

L'USMB participe à tous les volets de Re-UNITA et coordonne, pour l'Alliance, le travail autour de l'établissement d'une feuille de route commune en matière de recherche et d'innovation.